
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 février 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0127

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 février 2023, en y retirant le point 30.001 et en y ajoutant le point 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0128

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Entreprises Desjardins et Fontaine Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et accessoires sur des chargeuses-pelleteuses de 13 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 476 568,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19664;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 656,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Entreprises Desjardins et Fontaine Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382041

CE23 0131

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jardin de lumière (Richard Archambault), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien des jardins historiques de la Cité-des-Hospitalières située au 251, avenue des Pins Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 643,50 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 15 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19635;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 728,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227157023

CE23 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gastier M.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement d'un transformateur de 5 MVA-25 kV/4,16 kV du groupe motopompe 5 de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 490,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19332;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 323,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 464,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1224087002

CE23 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 111 402,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux épandeurs à abrasifs additionnels, dans le cadre du contrat accordé à Les Équipements Twin Laval inc. (CM22 0915), majorant ainsi le montant total du contrat de 185 914,58 \$ à 302 886,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 570,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237567001

CE23 0134

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux ententes-cadres accordées à Ressort Idéal Itée et à Le Groupe Guy inc. (CE22 0228), et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 355 505,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 408 831,74 \$ à 817 663,48 \$, taxes et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Budget de contingences</u> (taxes incluses)
Ressort Idéal Itée	Lot 18 Centre environnemental St-Michel	208 846,34 \$	31 326,95 \$
Le Groupe Guy inc.	Lot 20 Atelier de Pierrefonds-Roxboro	146 659,52 \$	21 998,93 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 53 325,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237567002

CE23 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CIM Maintenance inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028, le contrat pour l'acquisition d'un outil de planification des travaux de maintenance avec service d'installation et de configuration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 848 536,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19567;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIM Maintenance inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225035005

CE23 0136

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 299 932,34 \$, taxes incluses, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat accordé à SIR Solutions inc. (CG16 0339), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 678 672,36 \$ à 1 978 604,70 \$, taxes incluses, incluant une dépense de 29 922,25 \$ effectuée à même l'enveloppe de contingences;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227684008

CE23 0137

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques pour une somme maximale de 2 115 965,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1228848028

CE23 0138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Gestion des communications Data corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction, pour une somme maximale de 654 322,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19622;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 432,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion des communications Data corp.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227360004

CE23 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 613,37 \$ pour assurer le maintien des services d'entretien ménager et de surveillance du Grand Chalet, du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Kiosque K20 au parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2024, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0174), majorant le montant total du contrat de 689 420,34 \$ à 1 041 033,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239873001

CE23 0140

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 12 mois, les contrats pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19552;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bell Canada	Lot 2 : Points d'accès Wi-Fi pour usage externe	84 417,06 \$
ITI inc.	Lot 3 : Passerelles cellulaires industrielles de base	308 912,21 \$
ITI inc.	Lot 4 : Passerelles cellulaires industrielles avancées	180 766,41 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19552:

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ITI inc.	Lot 1 : Équipements de commutation industriels	1 054 804,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de la firme ITI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1239384001

CE23 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Kyndryl Canada Limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après sinistre de l'ordinateur central, pour une période de sept ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 728 978,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19506;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kyndryl Canada Limitée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1235942001

CE23 0142

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de service Internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour la somme maximale indiquée en regard du lot 1, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19555:

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Beanfield Technologies inc.	Lot 1	326 299,05 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de service Internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour la somme maximale indiquée en regard du lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19555:

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 2	572 426,77 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227429002

CE23 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2023, pour une somme maximale de 296 253 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 337 169 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229456003

CE23 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme maximale de 327 581,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des TI à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1236469002

CE23 0145

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, par laquelle Compagnie General Motors du Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une somme maximale de 355 107,19 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 021,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 726,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ford Canada Itée	Véhicules Légers	2 230 966,85 \$
FCA Canada inc.	Véhicules Légers	6 293 237,11 \$
KIA Québec	Véhicules Légers	1 015 287,57 \$
Toyota Canada inc.	Véhicules Légers	659 736,53 \$
Mitsubishi Motor Sales of Canada inc.	Véhicules Légers	1 074 924,27 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 254 830,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 126 300,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1235382001

CE23 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 823 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500001;
- 2- d'autoriser une dépense de 782 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 675,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227231083

CE23 0147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Louis au boulevard de la Côte-Vertu dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 068,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476410 ;

- 2- d'autoriser une dépense de 149 560,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 193 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction N.R.C. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227231089

CE23 0148

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Excavations Darche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau, de voirie (reconstruction et réhabilitation) et d'utilités publiques (Bell, Énergir) dans l'avenue Prud'homme de la rue De Maisonneuve à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et dans l'avenue Notre-Dame-de-Grâce entre les avenues Girouard et Marlowe dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 539 556,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429311;
- 2- d'autoriser une dépense de 953 955,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 183 001,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus de 199 727,87 \$, taxes incluses (contrat entente : 181 570,79 \$ + contingences : 18 157,08 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavations Darche inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227231084

CE23 0149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 369 216,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500002;
- 2- d'autoriser une dépense de 436 921,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 90 482,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1227231086

CE23 0150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 223,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de prestations de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 474 823,76 \$ à 546 047,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1236469001

CE23 0151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'avenant à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG21 0723), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1239206001

CE23 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur son territoire pour une durée d'un an;
- 2- d'approuver une dépense totalisant 124 198 \$, taxes incluses, pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1224734001

CE23 0153

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente intermunicipale avec les municipalités reconstituées concernant la fourniture d'un Système d'émission des constats informatisés en matière de stationnement (SÉCI) et la fourniture de certains services accessoires par la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur Solutions d'affaires - Direction sécurité publique et justice, ou son représentant dûment autorisé, à signer le projet d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1239828001

CE23 0154

Il est

RÉSOLU :

de fermer et retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville les lots 6 202 178 et 6 202 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1229220009

CE23 0155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble constitué du lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de deux ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 280 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que de l'avis de la Direction des affaires civiles, cet acte de modification soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1229220013

CE23 0156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, pour une durée maximale de 200 jours par année, un terrain situé au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 1 858 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif des véhicules des agents de la STM détenant une vignette, pour un loyer total de 60 551 \$ non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1220515006

CE23 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un contrat de modification et de prolongation de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Valoristes Coopérative de solidarité, à des fins environnementales, un local d'une superficie d'environ 105,91 mètres carrés situé dans l'immeuble sis au 505, boulevard de Maisonneuve Est, pour une durée additionnelle de 23 mois et 14 jours, à compter du 17 novembre 2022, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1228682015

CE23 0158

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, un local d'une superficie de 551 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du 335, Place d'Youville, pour une période de neuf mois, à compter du 1^{er} mars 2023, moyennant un loyer total de 1 202,56 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1229653009

CE23 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés, dans la Cité-des-Hospitalières située au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2022, moyennant un loyer total de 110 700 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1225941008

CE23 0160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à la Société Radio-Canada, pour une période de dix ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 2 468,8 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi que les bâtiments nécessaires, moyennant un loyer total de 14 743 882,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la permission;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1226025011

CE23 0161

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque d'outils La Remise, coopérative de solidarité, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2022, un local situé au rez-de-chaussée de la Résidence Marie-Morin, située au 251-A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie d'environ 612 pieds carrés, à des fins d'un comptoir de prêt d'équipements et d'outils divers, ainsi que des activités de formation offertes aux membres de la coopérative, moyennant une recette annuelle de 10 049,04 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1225323010

CE23 0162

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 608 du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-233 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 747 du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-234 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 697 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-81 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-48 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 731 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-82 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-52 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 784 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-83 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 732 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-84 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-53 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 7- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 8- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1237231005

CE23 0163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CG21 0036), pour la réalisation d'un projet qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances technico-économiques en agriculture urbaine commerciale auprès d'entreprises et de gestionnaires / propriétaires immobiliers, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229861001

CE23 0164

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal international pour attirer des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel provenant de l'étranger;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1227952006

CE23 0165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ par année totalisant un maximum de 450 000 \$ à Fondation Québec Cinéma ainsi qu'un soutien technique estimé à 25 000 \$ par année pour les 41^e, 42^e et 43^e éditions du festival Rendez-vous Québec Cinéma;
- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière et de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1226370003

CE23 0166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 379 700 \$ à Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 20 février au 31 décembre 2023, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229843001

CE23 0167

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE22 2089;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 2 048 876 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation d'activités de concertation et de mobilisation durant la période 2023, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1236352001

CE23 0168

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 7 000 000 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour l'acquisition et la conversion de deux immeubles situés au 1617 et 1619-1621 rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'y aménager une maison de chambres pour femmes en difficulté dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL), volet grandes villes;
- 2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1239499001

CE23 0169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et de tourisme du grand Montréal (CG21 0538), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1227019007

CE23 0170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 137 010 \$, taxes incluses, à HEC Montréal afin de soutenir le projet de rehaussement de la biodiversité dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1229723002

CE23 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec, afin de réaliser la 25^e édition du Défi OSEntreprendre, sur le territoire de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1238298001

CE23 0172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 403 445,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin, de la rue Carrie-Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux du projet du REM;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1227211021

CE23 0173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente tripartite entre District Atwater - sur le Parc inc. et Hickson Dupuis s.e.c., Robert Duval, Philippe Beaudin et la Ville de Montréal, laquelle prévoit la prolongation du délai pour la signature de l'acte de vente;
- 2- d'autoriser la signature de l'entente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'entente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1214501006

CE23 0174

Vu la résolution CA23 22 0008 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 16 janvier 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet de rénovation et de reconstruction partielle du centre récréatif Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 890 136,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1234332001

CE23 0175

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art sonore et lumineuse au parc des Gorilles, situé dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1220552004

CE23 0176

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 28 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237883003

CE23 0177

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors cour pour une somme de 112 000 \$ en capital, intérêts et frais à la suite d'une action en dommages en lien avec un bris d'une conduite d'aqueduc intentée par Intact Compagnie d'Assurance contre Ville de Montréal;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 112 000 \$ libellé à l'ordre de « Intact compagnie d'assurance »;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1236440001

CE23 0178

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », l'ordonnance numéro 1 émise dans le cadre des tarifs des stationnements sur rue selon les secteurs, ayant pour objet de modifier, à l'article 2 de l'annexe 7 du Règlement, la plage horaire des secteurs VMA-A-1, VMA-A-2, VMA-C-2, VMA-C-5 et VMA-S-1 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin que la tarification débute dès 8 h, du lundi au vendredi, à compter du 1^{er} avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1239758001

CE23 0179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 155 923 à 6 155 938, une partie du lot 6 155 922 et une partie du lot 6 155 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres CDEFGHJKC comme identifiée au plan S-143-1 POINTE-AUX-TREMBLES.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1203496005

CE23 0180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1198226002

CE23 0181

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1228309002

CE23 0182

Il est

RÉSOLU :

- 1- de bonifier de 300 000 \$ l'enveloppe budgétaire, pour l'année 2023, du programme lié au Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024;
- 2- d'autoriser le virement de 300 000 \$ issu du programme de soutien aux artères commerciales en transformation en vertu de la résolution du CG18 0622;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237797001

CE23 0183

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1235382003

CE23 0184

Vu la résolution CA23 22 0014 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 16 janvier 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol;
- 2- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1228677004

CE23 0185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « promenade Michel-Chartrand » le parc linéaire situé sur la rive du fleuve Saint-Laurent, entre l'avenue Orchard et l'immeuble situé au 9231, boulevard LaSalle, à l'est de la 90^e Avenue, et constitué des lots 1 931 497 et 1 450 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué dans les documents joints au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1234521001

CE23 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction afin d'introduire un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'autoroute 40.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1226425005

CE23 0187

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant les fonctions additionnelles en lien avec la décision de M^e Barrette au sujet de la parité salariale entre les sergents superviseurs de quartier et les sergents superviseurs.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227914001

CE23 0188

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le protocole d'entente type de prêt de service avec la Sureté du Québec (SQ) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2026, concernant le prêt de service d'un maximum de deux ressources civiles (accréditation de col blanc) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) pour une durée de trois ans chacun, renouvelable pour une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer les protocoles d'entente de prêt de service de chaque employé au nom de la Ville de Montréal lorsque requis.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1225326001

CE23 0189

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal à compter du 8 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1237273001

Levée de la séance à 9 h 50.

70.001

Les résolutions CE23 0127 à CE23 0189 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Mme Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville